



Académie de Versailles

CAPA Hors-Classe PLP du mercredi 20 juin 2018

Déclaration préalable du Sgen-CFDT

Vous le savez, il n'est pas dans les habitudes du SGEN-CFDT de Versailles de parler en CAPA PLP de la situation nationale et pourtant, cela s'impose aujourd'hui. La CAPA de ce jour se tient dans un contexte d'attaques sérieuses à l'encontre du service public : gel du point d'indice, report du calendrier PPCR, recours accru aux contractuels, et projet de réforme de la voie professionnelle au détriment de l'intérêt des élèves et des personnels. Au nom de la modernité, au nom de la sacro-sainte volonté de « réformer », le gouvernement présente les fonctionnaires comme des privilégié.e.s alors que les fonctionnaires, en défendant l'intérêt général, défendent des droits, et ces mêmes fonctionnaires participent à l'émancipation des personnes en voulant préserver un service public de qualité.

Alors que le gouvernement du président Macron veut « refonder le contrat social avec les agents publics », il propose, dans le même temps, d'annihiler les quelques rares possibilités de dialogue social en réduisant les fonctions des commissions paritaires. Le document de travail transmis aux organisations syndicales est un condensé de propositions libérales qui reviennent à refuser tout droit de regard des élu.e.s sur le fonctionnement des CAP. Ainsi, à l'exception des questions disciplinaires, le paritarisme risque d'être supprimé, projet au sujet duquel nous clamons notre profond désaccord. Le paritarisme est un rouage essentiel de la démocratie sociale : s'y attaquer revient donc à renforcer le pouvoir étatique tout en réduisant considérablement le fonctionnement démocratique de notre pays. Pour le Sgen-CFDT Versailles, il est impensable de s'attaquer au rôle des commissions paritaires, de supprimer leur rôle de vérifications et de propositions et ce, dans l'intérêt du service public et des collègues.

Mais revenons à ce qui nous réunit aujourd'hui.

Nous souhaitons, tout d'abord, remercier les services du rectorat pour le travail effectué et l'envoi de la note expliquant les modalités d'attribution des avis.

Par ailleurs, le Sgen-CFDT se félicite de la mise en œuvre de la disposition prévue dans le protocole PPCR qui prévoit que chaque agent puisse accéder à la hors-classe.

A terme, nous le savons, c'est le rendez-vous de carrière prévu pour toutes et tous les agents au cours de la 2ème année du 9ème échelon qui déterminera la vitesse d'avancement jusqu'à la

hors-classe. Cela représente pour nous une avancée dans la mesure où les collègues sont et seront évalués au même stade de leur carrière, quelle que soit leur discipline, quel que soit leur établissement, plus ou moins attractif ou desservi, et que toutes et tous auront la perspective d'accéder à la hors-classe. Dans ce nouveau contexte, les avis renseignés par les chefs d'établissement, corps d'inspection et par Monsieur le Recteur seront positionnés de façon pérenne cependant, il est essentiel de ne pas s'interdire de revenir, d'une année à l'autre, ponctuellement, sur des avis positionnés. Et ce, d'autant plus que nous tenons à vous alerter sur le point suivant : nous avons constaté une vraie différence de traitement selon les disciplines ; en effet, en économie-gestion composée de 23 % des candidats promouvables avec 32 % promus tandis que , dans le même temps, nous ne sommes qu'à 7 % de promus en Lettres-Histoire et que dire des disciplines industrielles sous-représentées ou des CEPIF pour lesquels il n'y a aucun avis « très satisfaisant » des inspecteurs ! Tout ceci est, bien sûr lié aux avis des inspecteurs et un quota serait souhaitable pour que ce soit harmonisé et témoigne d'une réelle équité.

Pour l'heure, nous nous trouvons dans une situation transitoire, car les collègues promouvables à la hors-classe pour la campagne 2018 n'ont, dans leur immense majorité, et pour cause, pas été concernés par ce rendez-vous de carrière.

Une période de transition de quelques années s'ouvre donc, où la CAPA devra se pencher sur la promotion à la hors classe de collègues, de plus en plus nombreux, qui auront connu ce troisième rendez-vous de carrière, et d'autres, de moins en moins nombreux, plus avancés dans leur carrière, qui étaient déjà à la 3ème année du 9ème échelon en 2017-2018 ou aux échelons supérieurs, et qui n'auront donc pu être concernés par cette nouvelle disposition. Ces derniers collègues doivent être traités avec équité et nous le soulignons ici.

Enfin, un des objectifs de l'accord PPCR est de faire progresser l'égalité hommes/femmes. Le bilan social du Ministère fait apparaître un retard de carrière pour les femmes pourtant majoritaires au sein de l'Éducation Nationale. Conformément aux valeurs de la CFDT, nous serons attentifs à ce que cette commission accorde une attention toute particulière à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

En vous remerciant pour votre attention.

Les élu.e.s PLP du SGEN-CFDT de Versailles :

Mustapha Bouzidi - Olivier Hamon – Sylvie Hopkins – Rachida Id Mousa -